



COMMUNE DE ROPRAZ

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version n°2, 26.07.2023

Mandataire : Annick Gilliéron Environnement, Ropraz

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager en faveur de la transition écologique avec des mesures visant l'économie de l'énergie, la réduction de l'utilisation des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables et l'amélioration de la biodiversité.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté**. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, [Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021](#)

² Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ETAT DES LIEUX	6
Présentation de la commune	6
Démarches existantes.....	9
Profil climatique.....	10
Profil énergétique.....	13
Consultation publique.....	17
3. VISION ET OBJECTIFS	19
Vision à l'horizon 2050.....	19
Objectifs à l'horizon 2030	20
4. PLAN D' ACTIONS	21
Actions du bloc Transversal.....	21
Actions du bloc Energie et mobilité	22
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques.....	23
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	25
Gouvernance.....	25
Organisation du suivi.....	25
Outil de suivi.....	25
Sources de financement.....	26
6. COMMUNICATION DU PECC	27
7. CONCLUSION.....	27
8. ANNEXES	28
Annexe 1 : Bilan carbone communal.....	28
Annexe 2 : Évolutions climatiques en cours et attendues et impacts sur le Plateau.....	28
Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité	28
Annexe 4 : Résultat du sondage auprès de la population pendant la phase d'élaboration	28

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Ropraz a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

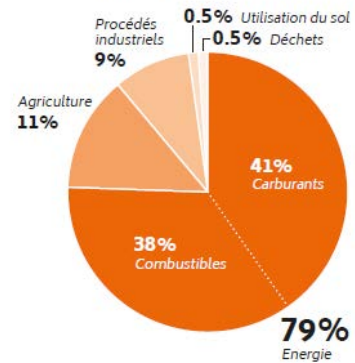


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

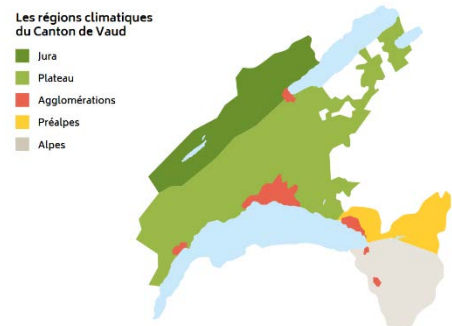


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Ropraz a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

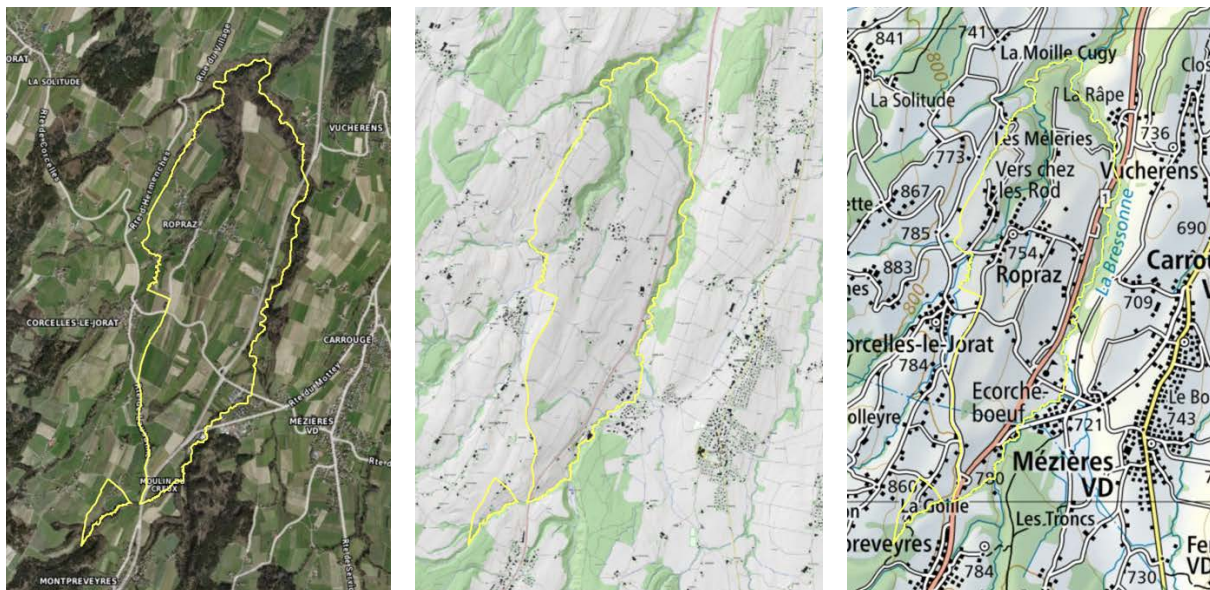
⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

Présentation de la commune

La Commune de Ropraz fait partie du district de Broye-Vully et recense 529 habitant-e-s au 31.12.2022. Elle est située dans la région géographique du Jorat, à une altitude moyenne de 746 m (centre-du village). Sa superficie est de 481 hectares, dont 336 de surface agricole et 97 de surface forestière. Les deux cours d'eau du territoire s'écoulent en direction du Nord dans le bassin versant de la Broye : la Corcelette, qui traverse (dans un cordon boisé) le territoire au niveau du centre construit du village et dessine ensuite la limite nord-ouest du territoire, et la Bressonne, qui dessine la limite Est du territoire ; elles se rejoignent pour dessiner la pointe Nord du territoire.



La zone à bâtir est répartie le long d'environ 3 km d'axes routiers communaux qui traversent le territoire et comprend également le hameau de « Vers chez les Rod » (proche du village mais séparé par le cours d'eau de la Corcelette), le hameau d'Ussières (jonction de la route de Berne) et l'enclave de La Goille située au sud du territoire, encerclée par la commune de Corcelles-le-Jorat d'une part et de Montpreveyres d'autre part. Le tissu bâti est de fait très peu dense.

La route de Berne, reliant Moudon à Epalinges/Lausanne, traverse le territoire de Ropraz à l'écart de la zone bâtie centrale du village. Une jonction existe au niveau du hameau d'Ussières.

Ropraz compte quatre arrêts de bus : **l'arrêt d'Ussières**, à environ 30 minutes à pied du centre du village, est desservi plusieurs fois par heure par la ligne structurante reliant Moudon à Epalinges (métro M2). **Deux arrêts se trouvent le long de la Route de Berne** pour les habitants du sud de la commune. **L'arrêt « village »** est lui desservi environ une fois par heure par une ligne secondaire qui permet de rejoindre la ligne structurante à Ussières ou à Montpreveyres. La liaison en transports publics entre le village et Epalinges (terminus métro M2) nécessite ainsi un changement et prend environ 50 minutes aux heures de pointes.

La Commune de Ropraz a développé une zone d'activités à l'écart du village, proche de la jonction avec la route de Berne. Cette dernière est entièrement occupée avec les activités suivantes : brasserie, fromagerie, commercialisation de boyaux, entreprise forestière, entreprise de construction,

paysagiste, garagiste et entreprise de ramonage. Elles totalisent environ 37 (EPT) emplois. D'autres entreprises activités économiques sont implantées dans la zone à bâtir dont 4 exploitations agricoles, un forgeron, un vigneron et quelques PME.

Le taux d'imposition est de 77.5 %, parmi les plus hauts du canton. Elle détient très peu de marge de manœuvre financière. En effet, les charges cantonales et associatives représentent 43.69% du budget pour l'année 2023.

La commune est membre de plusieurs associations intercommunales :

- ASIJ / école
- APERO / accueil petite enfance
- FAJE / Fondation pour l'accueil de jour des enfants
- EMB / Épuration moyen Broye
- AIEJ / eau potable
- Entente Corcelles-le-Jorat et Ropraz / réseau EU
- SIEMV / Eaux usées Vulliens

Le parc bâti communal est composé de huit bâtiments listés dans le tableau suivant :

Bâtiment	No parcelle	Usage	AE chauffage	AE eau chaude sanitaire	Ventilation? Oui/non	Patr. admin	Patr. fin
Collège	122	administration communale, 1 apt, locaux commerciaux	copeaux	copeaux	non	100%	0
Grande salle (yc abri PC)	2	location événements	gaz	gaz	oui	100%	0
Eglise	23	culte	électrique	-	non	100%	0
Hangar communal	4	hangar communal, abattoir, STAP	électrique	électrique	non	100%	0
Couvert déchetterie	20	déchetterie	-	-	non	100%	0
Colonie	102	future immeuble locatif	bois de cheminée	bois de cheminée	non	0	100%
Garage pompier	122	location privée	-	-	non	0	100%
Refuge forestier	Cmne de Corcelles-le-Jorat	location événements	-	-	non	100%	0

Aucun d'entre eux n'est équipé de panneaux solaires photovoltaïques.

Le Parc d'éclairage public est composé de 62 points lumineux, dont 6 sont autonomes (alimentation solaire). La plupart des sources lumineuses du parc ont été remplacées après 2017 par du LED. Un abaissement de 50 à 60% de l'intensité lumineuse est programmé au cœur de la nuit sur près de 20 points lumineux (soit un tiers environ), la majeure partie étant située dans la zone artisanale d'Ussières.

La laiterie d'Ussières est le seul commerce conventionnel du territoire. Un café-restaurant anime le centre du village. Mézières, situé à environ 3 km par la route, est le bourg le plus proche dans lequel

on trouve tous les services d'usage courant (poste, pharmacie, boulangerie, boucherie et autres commerces).

Du point de vue touristique, la commune de Ropraz rayonne notamment à travers le célèbre auteur Jacques Chessex qui y résidait, la galerie d'art de l'Estrée ainsi que pour sa situation au cœur de la forêt du Jorat, destination prisée des VTTéistes, sportifs du dimanche et autres champignonneurs. Ropraz abrite également le repère des Brigands du Jorat, compagnie célèbre historique qui vise au maintien des traditions du Jorat.

Démarches existantes

Les démarches entreprises au cours des dernières années par la Commune de Ropraz en matière d'énergie, de climat et de durabilité sont essentiellement le fruit de la volonté politique de la Municipalité et d'opportunités.

En matière d'énergie :

- Le Collège (abritant l'administration communale et deux classes d'école jusqu'en 2022) est passé d'un chauffage à mazout à un chauffage à copeaux en 2018 ;
- Six candélabres alimentés par l'énergie solaire ont été posés dans des lieux nécessitant un éclairage mais sans raccordement électrique proche ;
- La commune encourage financièrement la pose de panneaux solaires en octroyant une subvention à hauteur de 10% du coût et au maximum CHF 2'000.- par installation et bâtiment.

En matière de limitation des déchets

- Existence d'un « espace troc » très rudimentaire dans la partie fermée du couvert de la déchetterie ;
- Mise en place d'une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique (initiative et gestion citoyenne, soutenue financièrement par la commune pour son aménagement).

En matière de mobilité

- La commune encourage l'utilisation des transports publics en octroyant une subvention par abonnement annuel de CHF 200.- pour un adulte et CHF 100 pour un enfant/étudiant.
- Une bande jaune a été marquée pour sécuriser le cheminement des piétons en traversée du village.

En matière de biodiversité

- La commune a renoncé à l'utilisation de glyphosate pour l'entretien des espaces verts communaux ;
- La commune a participé à une opération régionale d'extinction de l'éclairage public qui vise à sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse en août 2021 et en août 2022.

Il n'existe à ce jour pas de plan stratégique ou de ligne politique qui guide la Municipalité dans ses décisions en matière de climat, d'énergie et de durabilité. La mise en œuvre d'action dépend ainsi essentiellement des coûts de mise en œuvre et de la sensibilité de la Municipalité aux problématiques de climat, d'énergie et de durabilité.

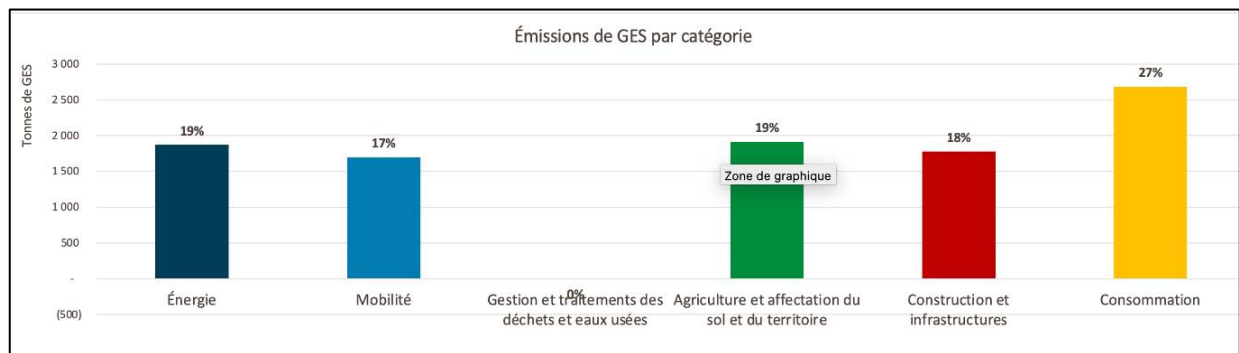
Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Ropraz a été réalisé sur la base des données 2021 et des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Émissions du territoire

Les émissions du territoire se répartissent de manière équivalente entre toutes les catégories, à l'exception de la « gestion des déchets et eaux usées », dont les émissions sont très marginales.



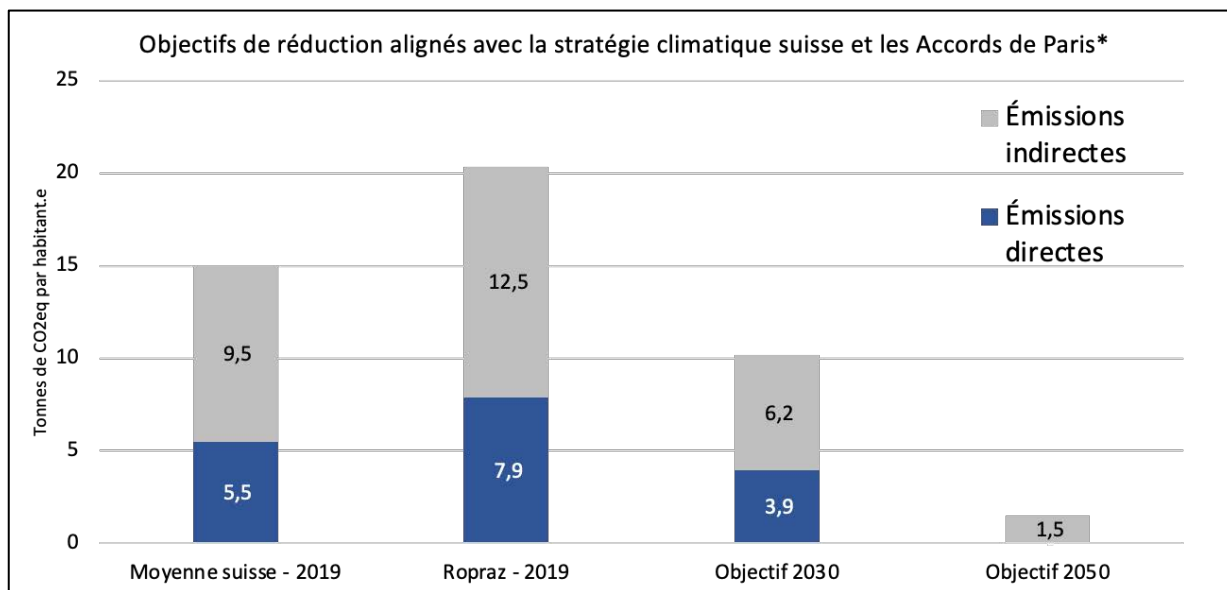
Les émissions de la catégorie « Mobilité » sont à mettre sur le compte du transport automobile individuel à 67% et du transport par avion à 30%. Ceci est propre au caractère périurbain de la commune, qui offre très peu de services et d'emploi sur son territoire.

Les émissions de la catégorie « Énergie » sont à imputer aux agents énergétiques fossile utilisés comme source de chauffage soit le mazout pour 68%, le gaz naturel pour 9%, l'électricité pour 6% (chauffage électrique direct). La consommation d'électricité hors des besoins pour la chaleur compte pour 14%. En réalité et selon le recoupement effectué avec les données de la police des constructions, la part de mazout est légèrement moindre en raison des rénovations récentes effectuées au profit du bois, des pompes à chaleur mais aussi du gaz.

La part d'émissions à imputer à la catégorie « Agriculture » dépend fortement du nombre de têtes de bétail mais aussi des surfaces agricoles, viticoles et forestières (émissions négatives !). Cette part est propre au caractère rural de la commune.

Les émissions de la catégorie « Constructions et infrastructures » sont relatifs aux investissements annuels publics et privés dans la construction.

Les émissions de la catégorie « Consommation » correspondent à des émissions indirectes (produites hors du territoire) générées lors de leur production et fin de vie. Une part d'environ 10% est à imputer à l'alimentation. Le reste se répartit dans les catégories habits et chaussures, santé, loisirs et culture, biens et services divers ainsi que numérique.

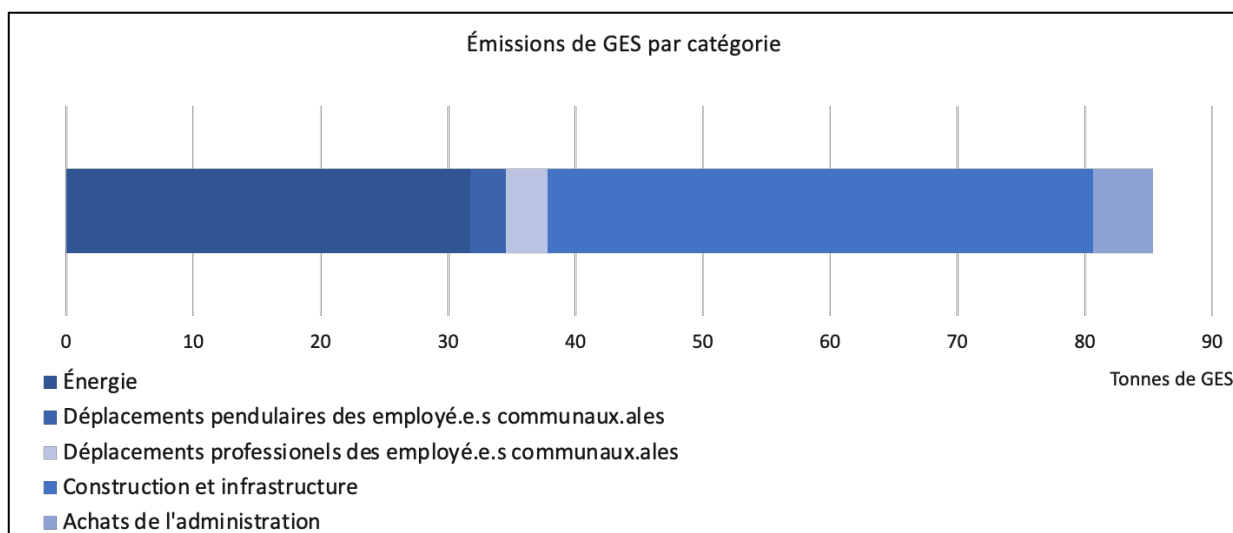


Le bilan carbone montre qu'un habitant de Ropraz produit en moyenne 20 tonnes de GES par année, ce qui est supérieur à la moyenne suisse située à 15 tonnes. **Pour atteindre les objectifs 2030 et 2050, les émissions sont à diviser par 2, respectivement par 13.**

A noter que les émissions liées aux investissements des habitants (selon la méthode de calcul 90% dans des fonds traditionnels, 10% dans des fonds durables) ne sont pas prises en considération et représentent plus d'une fois autant (environ 26 to/eq-CO2 par an).

Émissions de l'administration communale

L'administration communale émet 85 to eq-CO2 par an, ou 17 to eq-CO2 par poste de travail (5 ETP considérés).



- 50 % des émissions sont à imputer à la catégorie « Construction et infrastructures », elles sont entièrement indirectes (routes, logement et autres travaux) ;

- 38 % des émissions sont à imputer à la catégorie « Energie », essentiellement (83%) due au gaz utilisé pour le chauffage de la Grande Salle (86'252 kWh pour 2022); la part des émissions due à l'électricité de l'éclairage public représente 6% des émissions de la catégorie énergie ;
- 7% des émissions sont à imputer à la mobilité pendulaire et professionnelle des employés communaux (Municipaux compris).

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principales évolutions climatiques attendues d'ici à 2035 sont :

- Une hausse de la température de 1,2 °C (par rapport à 1995) ;
- Le doublement du nombre de jours tropicaux par année (température maximum égale ou supérieure à 30°C), soit environ 16 jours par an ;
- Des épisodes de précipitations plus intenses et fréquents ;
- La diminution des jours d'hiver (température reste sous à 0°C), soit environ 13 jours par année contre 21 en 1995 ;
- Un avancement de 2 à 4 semaines de la période de végétation.

La conséquence sur le territoire de ces évolutions va se traduire par des risques accrus :

- Sur la santé humaine
- Sur l'approvisionnement en eau
- Sur les rendements agricoles
- De dégâts aux bâtiments et infrastructures
- De pertes en biodiversité
- De conflits sociaux

Ces risques sont détaillés dans la fiche produite par le canton et jointe à l'annexe 2.

Profil énergétique

Données de base

Le profil énergétique de la commune de Ropraz a été réalisé sur la base des données 2021 disponibles dans l'outil en ligne fourni par le Canton (portail cartographique). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

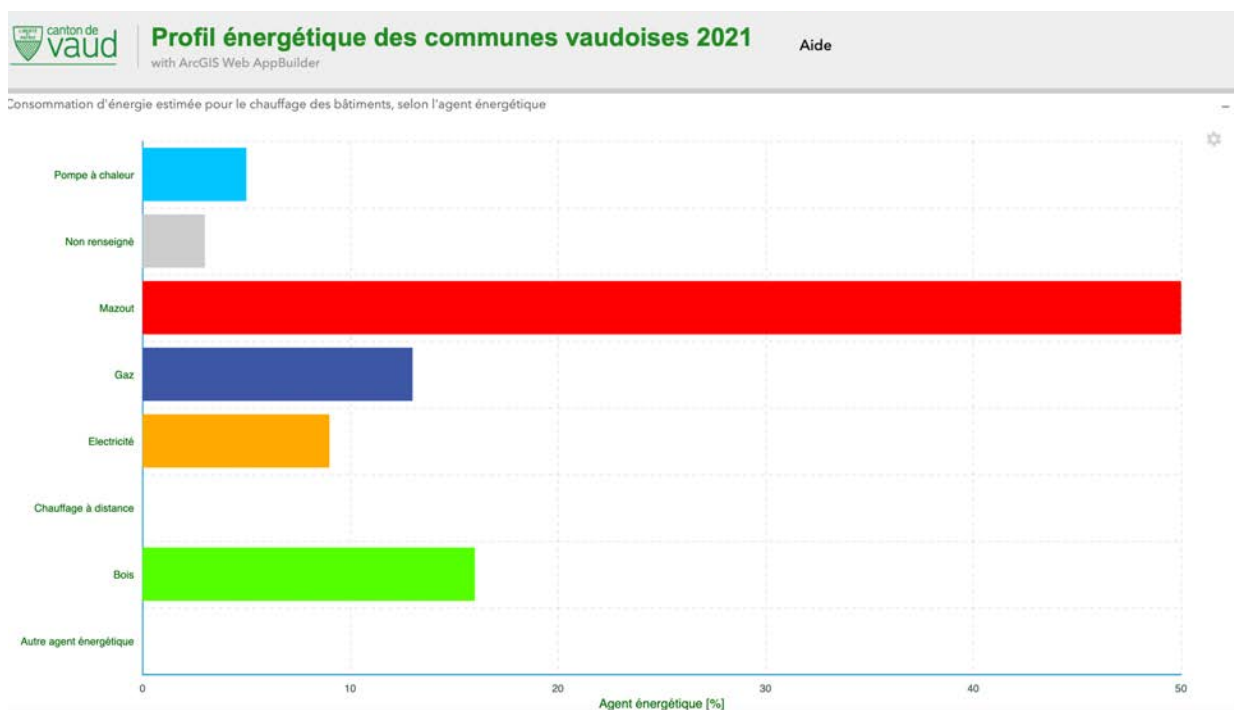
Après croisement des données avec les informations du greffe, les indications du profil semblent dans l'ensemble représentatives de la situation actuelle. En tenant compte des assainissements réalisés depuis 2018 (et non recensés), la situation effective devrait être légèrement meilleure que décrite puisqu'une vingtaine de bâtiments ont abandonné le mazout au profit du bois, d'une pompe à chaleur ou du gaz. Cela se vérifie dans les données chiffrées transmises par DIREN pour l'année 2022 (voir « Valeurs de référence » ci-dessous).

Consommation pour les besoins en chaleur

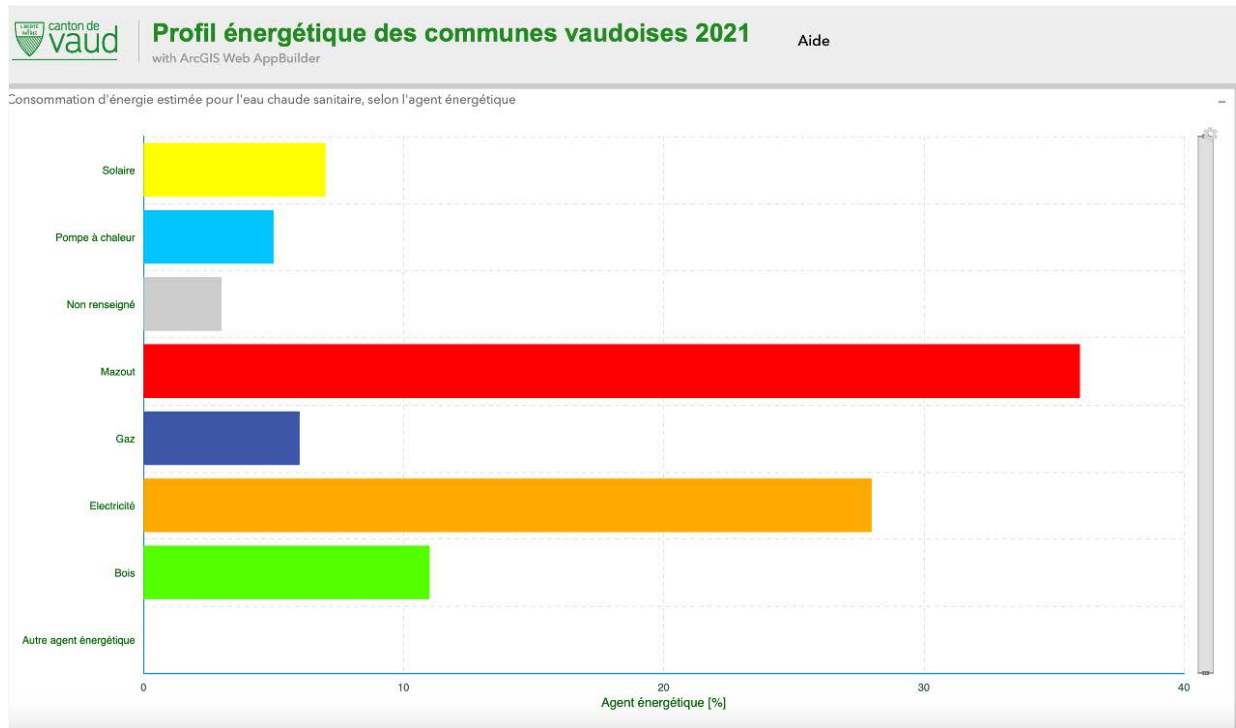
En 2021, la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) était d'environ **7 GWh/an**, réparti en 85% (ou 5,8 GWh/an) pour le chauffage et 15% (ou 1 GWh/an) pour l'ECS.

Rapporté au 47'000 m² de surface de référence énergétique (SRE), cela représente 149 kWh/m². C'est plus haut que la moyenne cantonale (128 kWh/m²). A noter que les nouvelles constructions (norme 380/1) se situent aux alentours de 45 à 75 kWh/m².

Le mazout représente le principal agent énergétique **pour le chauffage** (50% de la consommation) suivie par le bois (16 %), le gaz (13%) et l'électricité (9%). 72% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le bois bénéficie déjà d'une certaine popularité grâce au contexte géographique (forêts du Jorat) et à une économie locale du bois développée.



Le mazout représente également le principal agent énergétique **pour l'ECS** (36 % de la consommation) suivie par l'électricité (28 %), le bois (11%), le solaire (7%) et le gaz (6%). La part du fossile (mazout et gaz) représente donc presque la moitié (42%) alors que le renouvelable (solaire, bois, PAC) atteint une part de 23%.



Potentiel d'économie d'énergie

Selon les données du profil énergétique, le potentiel d'assainissement concerne 72% des bâtiments. La consommation de 6 GWh pourrait ainsi être divisée par trois, soit réduite à 2 GWh/an en diminuant les besoins en chaleur par l'assainissement énergétique du bâtiment. Le remplacement des agents énergétiques fossiles (mazout et gaz représentent 63 % de la consommation pour le chauffage) par un agent renouvelable (bois ou PAC) pourrait de plus permettre de diminuer les GES produits dans la catégorie « Energie ».

Potentiel en énergies renouvelables

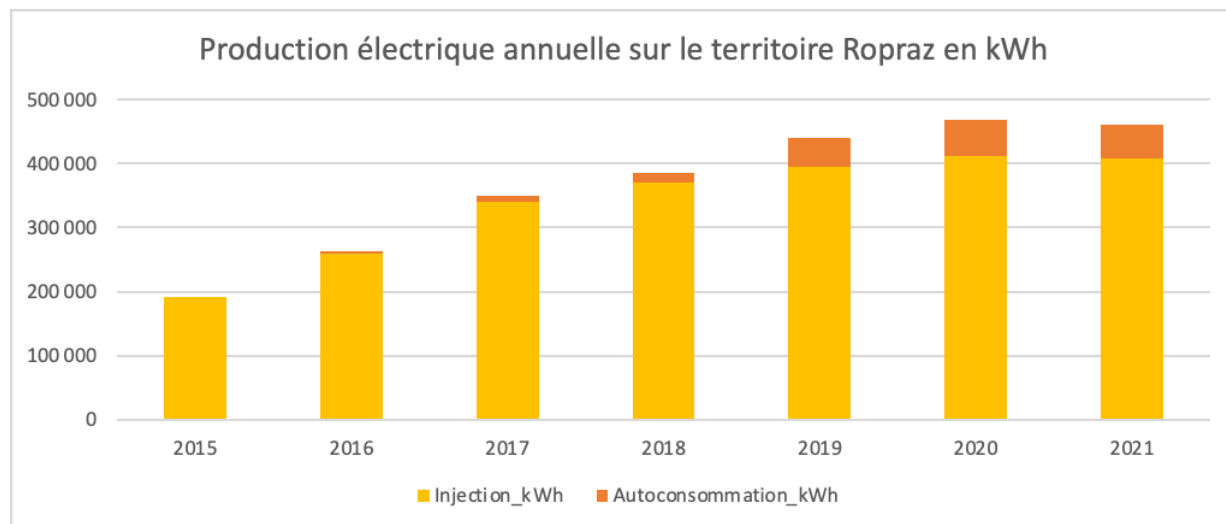
Au vu de la faible densité du bâti, le développement de réseaux thermiques n'est pas opportun sur la commune de Ropraz. Selon le géoportail cantonal, aucun rejet de chaleur important n'est présent sur le territoire et il n'existe aucun potentiel d'exploitation des nappes superficielles. L'admissibilité des sondes géothermiques est « limitée » sur toutes les zones construites du territoire. L'aérothermie et le bois semblent être des agents énergétiques renouvelables à privilégier à Ropraz avec le soutien des énergies solaires. Ces éléments seront pris en considération dans le cadre de la mesure n°11 sur l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments.

Consommation électrique globale

La consommation électrique totale (tout usage confondu) sur le territoire de la commune a augmenté d'environ 30% entre 2018 et 2021. Elle était de 2.25 GWh en 2018 ou 4'213 kWh/hab (534 habitants au 31.12.2021), soit en dessous de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)). Cela s'explique entre autres par la faible densité du bâti et le nombre faible d'emploi sur le territoire.

Production d'électricité solaire

Les chiffres transmis par la DGE-DIREN⁸ montrent que la production d'électricité issue du solaire photovoltaïque a doublé entre 2015 et 2021 sur le territoire de la commune. Elle atteint 460 MWh en 2021, soit 20% de la consommation électrique globale du territoire. La part d'autoconsommation a également progressé depuis 2015 pour atteindre 11% en 2021.



En outre, les installations solaires thermiques ont produit, en 2022, environ 100'000 kWh d'énergie utilisée pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

⁸ Données sont issues d'un traitement DGE-DIREN des données de l'organisme fédéral de certification PRONOVO AG. Pour le solaire photovoltaïque, l'autoconsommation n'est pas systématiquement renseignée et une estimation est faite sur la base du profil de l'installation (injection, puissance et type de soutien fédéral). Les installations de puissance inférieures à 2kVA et non certifiées ne sont pas comprises dans cette statistique.

Valeurs de référence

La consommation énergétique globale est basée sur les données 2022 pour les besoins en chaleur et sur l'année 2021 pour l'électricité hors chaleur :

Usage	Année	MWh
Chauffage	2022	5 254
ECS	2022	1 061
Électricité hors chaleur	2021	2 251
TOTAL		8 566

La consommation par agent énergétique pour les besoins en chaleur des bâtiments est basée sur les données 2022 :

Agent énergétique	Consommation [MWh]	Pct commune	Usage
Mazout	2754	43,6%	Chauffage
Bois	1140	18,1%	Chauffage
Gaz	986	15,6%	Chauffage
Electricité (direct)	299	4,7%	Chauffage
Electricité (PAC)	62	1,0%	Chauffage
CAD*	10	0,2%	Chauffage
Solaire thermique	3	0,1%	Chauffage
Mazout	419	6,6%	ECS
Gaz	224	3,5%	ECS
Electricité (direct)	200	3,2%	ECS
Solaire thermique	99	1,6%	ECS
Bois	99	1,6%	ECS
Electricité (PAC)	21	0,3%	ECS
TOTAL	6315	100%	

*Valeur non vérifiée ; aucun réseau de CAD n'est identifié à Ropraz, il peut s'agir d'une erreur dans la base de données cantonale.

Consultation publique

Dans le cadre de la phase d'élaboration du PECC et la mesure T4 « favoriser l'engagement et la participation de la population », un sondage en ligne a été soumis aux habitants de Ropraz de 15 ans et plus. Ce dernier contenait 25 questions et a été ouvert à la participation durant tout le mois de novembre 2022. Les habitants ont été informés de cette démarche par le biais d'un tout-ménage officiel de la Municipalité affichant un QR-code pour accéder directement au questionnaire. Il était également possible d'y répondre sur un exemplaire papier mis à disposition par le bureau communal. Un stand dédié au PECC a été installé un samedi de novembre à la déchetterie afin d'offrir la possibilité aux habitants d'interagir de vive voix sur le sujet avec la Municipalité.

Les résultats du sondage sont présentés exhaustivement à l'annexe 3. Le taux de participation se monte à environ 20% avec un total de 97 participant.e.s, ce qui est très élevé pour une telle démarche. Ci-dessous sont résumés par thématiques les principales tendances qui s'en dégagent. La Municipalité se référera ou s'inspirera de celles-ci lors de la phase de mise en œuvre pour orienter plus précisément quelques unes des actions concrètes.

Données générales (questions 1-3)	Les deux tiers des participants ont entre 26 et 63 ans. La tranche d'âge 15 à 25 ans n'est représentée qu'à 6%.
Sensibilité (4-5)	80% se disent « assez ou très préoccupés », en premier lieu par les problèmes d'approvisionnement en eau et les pertes en biodiversité (Q4-5) ;
Engagement individuel (6-7)	50% des participants se disent prêts à changer de mode de vie (Q7)
Mobilité (8-11)	La plupart n'utilise pas ou occasionnellement les bus, pour une multitude de raisons. Les réponses suggèrent qu'il existe un potentiel de développement du covoiturage par le biais d'information.
Assainissement énergétique (12)	Un tiers des participants envisage d'investir dans l'assainissement énergétique dans l'année à venir. Les participants propriétaires qui ont répondu « non » (un tiers) le justifient majoritairement par un manque de moyen financier.
Écogestes (14)	Des conseils pour des économies d'énergie semblent être bienvenus.
Gestion des déchets (15-16)	80% des participants ont un compost ; environ 10 personnes y renoncent en raison de manque de possibilité de le vider fréquemment.
Engagement de commune et attentes (17-18)	Les participants jugent la commune « moyennement » engagée : + réduction et tri des déchets - Soutien au développement des énergies renouvelables et promotion des transports publics
Attentes vis-à-vis de la commune (17-18)	Propositions individuelles citées à plusieurs reprises : <ul style="list-style-type: none"> • Installation solaire sur les bâtiments communaux / favoriser ou encourager les installations chez les privés • Améliorer/sécuriser la liaison transport public et/ou mobilité douce entre le village et Ussières

	<ul style="list-style-type: none"> • Davantage d'ouverture de la déchetterie / commodités pour évacuer ses déchets
Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit (20)	90% des participants y sont favorables pour la ZA Ussières et pour les bâtiments communaux, 70% pour l'éclairage routier, et moins de 40% aux arrêts de bus.
Actions impliquant la population (21)	En moyenne, 6 actions d'intérêt par participant
Actions de préservation de la biodiversité (22)	En moyenne, 3 actions d'intérêts par participant
Remarques générales (23)	Propositions déjà évoquées dans les questions précédentes, quelques personnes positives et reconnaissantes de la démarche et 2-3 personnes résistantes.
Information et communication	La grande majorité souhaite être informée de la suite de la démarche, de manière préférentielle par le biais de tout-ménage, de la newsletter et du site internet. Ces trois supports regroupés comptabilisent 80% des avis.

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Ropraz a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

La commune s'engage en faveur de la transition écologique pour 2050 en alignant ses objectifs à ceux du Canton et de la Confédération, dans la mesure du possible. Des actions pour économiser l'énergie, pour réduire l'utilisation des énergies fossiles, pour augmenter la production de l'énergie renouvelable et pour améliorer la biodiversité sont envisagées pour le domaine public. La population sera sensibilisée et incitée à agir de même.

Compte tenu de la capacité financière relativement limitée de la commune, la municipalité a essentiellement opté pour des mesures parmi les moins coûteuses, mais pas moins pertinentes et adaptées aux potentialités de son territoire. Les mesures retenues consistent surtout à donner une première impulsion et familiariser la municipalité et l'administration aux enjeux et aux solutions du réchauffement climatique.

Concrètement, en termes d'énergie, l'intention de la commune est une réduction de 15 % de la consommation énergétique pour la chaleur des bâtiments par rapport à 2022.

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Ropraz a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

NB : Les fiches obligatoires sont indiquées en gras.

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>Sensibiliser et former les élus et le personnel communal aux enjeux de la durabilité</i>	T3 « Formation »
	<i>Impliquer la population dans l'élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune</i>	T4 « Participation »
	<i>Montrer l'exemple et soutenir des actions durables</i>	T6 « Déchets » T7 « Manifestations » T8 « Rénovation durable »
Energie & mobilité	<i>Réduire la consommation énergétique pour la chaleur des bâtiments de 8% par rapport à 2022 (valeur de référence 6'315 MWh pour chauffage et ECS)</i>	E11 « Exemplarité des bâtiments communaux » E12 « Éclairage public »
	<i>Équiper les bâtiments communaux pour atteindre une production solaire photovoltaïque au moins équivalente aux besoins en électricité de l'administration communale (année de référence 2022, 112'000 kWh)</i>	E15 « Production photovoltaïque » T8 « Rénovation durable »
Adaptation aux changements climatiques	<i>Favoriser la biodiversité dans les espaces verts communaux qui offrent les potentiels les plus importants</i>	C17 « Biodiversité »
	<i>Note : la Municipalité souhaite attendre l'élaboration d'état des lieux biodiversité pour avoir une vision d'ensemble des secteurs prioritaires et des potentiels d'amélioration. L'objectif est ainsi formulé de manière générale.</i>	C18 « Espèces envahissantes » C21 « Santé de la population »
	<i>Protéger la population des risques liés aux changements climatiques</i>	

4. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 10 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre : la plupart s'étalent sur tout la durée du PECC, soit jusqu'en 2026 ;
- un coût estimatif ; les montants entre parenthèses sont le résultat d'une appréciation très grossière, qui pourra être précisée ultérieurement dans la phase de mise en œuvre du PECC. Les coûts liés aux ressources humaines engagées parmi le personnel communal n'y sont pas incluses.
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal

N°4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population	2022-2026	3'000-5'000 CHF
<p>→ Résultats attendus : Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d'action.</p> <p>→ Ressources : Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, guide des bonnes pratiques de communication (Canopée project), formation CEP « Favoriser la participation et l'engagement de la population ».</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs.</p>		

N°3 – Former les élu-e-s et le personnel communal	2023-2026	- CHF
<p>→ Résultats attendus : Suivre les modules spécifiques concernant les fiches obligatoires.</p> <p>→ Ressources : formations cantonales (liste sur la Page "Formations" du site internet PEC).</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Comprendre les enjeux principaux et pouvoir les communiquer, approfondir les connaissances théoriques liées aux actions et acquérir les compétences pour leur mise en œuvre</p>		

Les actions 6 et 7 sont à comprendre comme une seule mesure combinée, disposant des mêmes ressources et arguments de mise en œuvre :

N°6 – Réduire, réutiliser et recycler les déchets	2023-2026	(1'000 CHF)
N°7 – Organiser et accueillir des manifestations responsables		
<p>→ Résultats attendus :</p> <p>(a) Mettre à disposition de la vaisselle réutilisable aux manifestations privées ou des sociétés locales via l'acquisition d'un stock de gobelet par la commune</p> <p>(b) Organiser au moins une manifestation communale en utilisant l'outil KITmanif et promouvoir son utilisation auprès des sociétés locales (Jeunesse, Abbaye)</p> <p>→ Ressources : plateforme KITmanif, retour d'expérience et pratiques d'autres communes, renseignement auprès des prestataires (ecomanif), besoins et contraintes des sociétés locales ou communes voisines, COSEDEC</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Limiter l'utilisation de plastique à usage unique (production et élimination), sensibiliser la population à cette problématique à travers sa visibilité dans les manifestations communales.</p>		

N°8 – Rénover et construire de manière durable les bâtiments publics	2022-2026	Compris dans les investissements communaux
<p>→ Résultats attendus : Réaliser une rénovation durable du bâtiment communal "La Colonie », seul bâtiment communal nécessitant une rénovation lourde.</p> <p>→ Ressources : Recours à l'emprunt pour valoriser le patrimoine communal, retours sur investissement des revenus de location, architecte et spécialistes mandataires du projet, logiciel SméO, soutien nécessaire du législatif communal.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Diminuer la consommation spécifique d'énergie, valoriser le patrimoine bâti ancien, utiliser rationnellement les ressources, montrer l'exemple en réalisant un projet à la fois efficient énergétiquement et rentable, sensibiliser les futurs locataires et habitants aux enjeux de l'énergie dans l'habitat.</p>		

Actions du bloc Energie et mobilité

N°11 - Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	2022-2024	5'000 CHF
<p>→ Résultats attendus : mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés, réaliser l'analyse CECB+ d'au moins 30% des bâtiments communaux construits avant 2000 et établir un plan d'assainissement</p> <p>→ Ressources : subvention cantonale CECB+, mandataire pour CECB+.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : prendre conscience de la consommation énergétique des bâtiments communaux et des assainissements à effectuer à court, moyen et long terme, détecter des éventuelles anomalies et effectuer des optimisations</p>		

N°12 – Réduire la consommation de l'éclairage public	2023-2024	- CHF
<p>→ Résultats attendus : Éteindre localement l'éclairage public au cœur de la nuit ou réduire l'intensité lumineuse</p> <p>→ Ressources : Distributeur d'électricité (romande énergie) et installateurs, entreprises de la zone artisanale, fiche D10 de la boîte à outils cantonale « nature et paysage »</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : réduire la pollution lumineuse (faune, santé humaine), réduire la consommation électrique et les coûts liés, ainsi que les coûts de maintenance et remplacement des équipements existants.</p>		

N°15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque	2023-2026	Investissement
<p>→ Résultats attendus : Analyser le potentiel solaire des bâtiments communaux et équiper ceux pour lesquels cela est le plus pertinent.</p> <p>→ Ressources : Installateurs, distributeur d'électricité, consommateurs privés voisins, spécialiste en énergie, Pronovo, SuisseEnergie, soutien nécessaire de l'organe législatif</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Augmenter la production solaire photovoltaïque/de l'énergie renouvelable, idéalement au bénéfice d'une consommation sur le territoire de la commune, montrer l'exemple.</p>		

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

N°17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2023-2026	5'000 CHF inventaire (+ 10'000 CHF mise en œuvre)
<p>→ Résultats attendus : (a) Réaliser un état des lieux (patrimoine arboré, surfaces vertes ou espèces cibles) de la biodiversité et mettre en œuvre au moins 2 projets en découlant. (c) Former un-e employé-e communal-e pour l'entretien différencié et/ou le patrimoine arboré</p> <p>→ Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l'air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs, améliorer la qualité de vie des habitant-e-s</p>		

N°18 – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	2023-2026	- CHF
<p>→ Résultats attendus : (a) Former une personne à la gestion des néophytes, (b) mettre en place une gestion communale (secteurs à risques et calendrier d'intervention), (c) organiser une action annuelle de lutte pour sensibiliser la population.</p> <p>→ Ressources : plateforme InfoFlora, formation cantonale, documentation mise à disposition par le canton (boîte à outils nature-paysage), éventuellement spécialiste à mandater</p>		

→ **Arguments de mise en œuvre** : limiter la propagation des espèces nuisibles pour éviter les risques pour la santé, la biodiversité et l'agriculture, sensibiliser la population à la problématique

N°21 – Protéger la santé de la population des atteintes dues à l'environnement	2023-2026	- CHF
<p>→ Résultats attendus : (a) Actualiser le plan canicule communal, (b) actualiser annuellement la liste des personnes à risque (avant l'été), (c) élaborer/actualiser un concept de visiteurs communautaires, (d) réaliser au moins une action de prévention.</p> <p>→ Ressources : Préfet-ète, Protection civile, Service d'aide et de soins à domicile (CMS et OSAD)</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : renforcer les liens sociaux entre les personnes, protéger la santé des personnes les plus vulnérables, sensibiliser le public aux enjeux de santé public du réchauffement climatique</p>		

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil général**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- de prendre connaissance du PECC.

Organisation du suivi

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau mandataire Annick Gilliéron Environnement. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le tableau de suivi des actions annexé au présent rapport.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé de tous les membres de la Municipalité ainsi que du bureau mandataire est créé.

Le responsable de la mesure, avec le soutien de bureau mandataire, prépare les dossiers qui seront soumis au groupe de suivi lors des 2 à 3 rencontres par année. Elles ont pour but :

- d'effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- d'évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- de déterminer les actions de communication (chapitre 7).

La Municipalité porte les décisions du groupe de suivi à l'ordre du jour de ses séances ordinaires, afin qu'elles figurent dans les procès-verbaux.

Le personnel de l'administration communale sera impliqué dans la préparation des dossiers et la mise en œuvre. Il pourra être associé aux rencontres annuelles à titre d'information mais sans pouvoir décisionnel.

Outil de suivi

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des

actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi avec l'aide du bureau mandataire.

Il fait l'objet **d'au moins** une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. **La date de référence** correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Annick Gilliéron Environnement (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de 8'679.- CHF porté au budget annuel sur les 4 prochaines années et pour 50% par une subvention cantonale du même montant qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁹.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des projets de rénovation de la Colonie (T8 – Rénover de manière durable les bâtiments publics) et de développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments publics (E15) du plan d'action.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des mesures du plan d'action suivantes :
 - E11 – Assurer l'exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments communaux
 - E15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque
 - C17 – Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du dicastère en charge avec l'appui du bureau mandataire.

Pour 2023, plusieurs montants pour un total de CHF 15'000.- ont été intégrés au budget de manière à garantir la suite de l'accompagnement (environ 5'000.-) et la mise en œuvre des mesures E11 (5'000.), C17 partielle (4'000.-) et T4 (500.-).

⁹ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Les actions de communication sont définies par le groupe de suivi, et le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes, dans le cadre des rencontres périodiques. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : courrier tout-ménage, newsletter et site internet (supports privilégiés selon l'avis de la population sondée) mais aussi journal communal, affiches ou séance d'information.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Ropraz s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date

Le Syndic
Daniel Henry

La secrétaire municipale
Martine Godat

8. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Annexe 2 : Évolutions climatiques en cours et attendues et impacts sur le Plateau

Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

Annexe 4 : Résultat du sondage auprès de la population pendant la phase d'élaboration